## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 08.04.2020	Heure	Numéro	Département(s)  DDTE
	Annule et remplace			

Autour(s) - Commission Énorgie	Lié à :(obligatoire)						
Auteur(s) : Commission Énergie			ad 19.009				
Titre : Amendement au projet de loi cantonale sur l'énergie (LCEn)							
(Amendement initialement déposé par le groupe socialiste)							
Contenu:							
Article 5, alinéa 4							
<sup>4</sup> L'approvisionnement en chaleur de leurs bâtiments <u>sera assuré de manière prépondérante</u> sans recours à des combustibles fossiles, à l'horizon 2050.							
Motivation (facultatif):							
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :							
Jean Fehlbaum, président de la commission							
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires	s suite (prénom, nom) :				